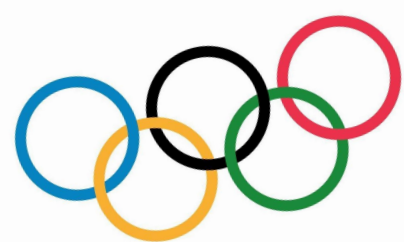


# DÉSIGNATION DES PORTE-DRAPEAUX DES DÉLÉGATIONS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

## CRITÈRES

1



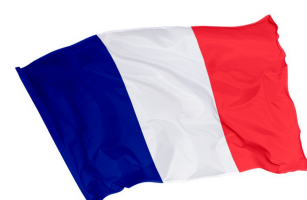
ÊTRE OLYMPIEN OU PARALYMPIEN



3

INCARNER ET FAIRE RAYONNER  
LES VALEURS OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

2



N'AVOIR JAMAIS ÉTÉ  
PORTE-DRAPEAU AUPARAVANT



4

LES PORTE-DRAPEAUX NE  
PEUVENT PAS ÊTRE ISSUS  
DE LA MÊME FÉDÉRATION\*

\*Si deux athlètes de la même fédération arrivent en tête, pour les femmes et les hommes, seul l'athlète qui aura obtenu le plus de voix sera élu. Le deuxième arrivé en terme de voix du sexe non retenu sera élu porte-drapeau.

5

L'ATHLÈTE SE PORTE CANDIDAT  
AUPRÈS DE SA FÉDÉRATION



6

CHAQUE FÉDÉRATION PEUT  
PROPOSER JUSQU'À 2 CANDIDATS\* :  
1 FEMME ET 1 HOMME

\*Candidats issus qui se sont fait connaître auprès de leur fédération



7

LES ATHLÈTES\* VOTENT\*\* POUR LES  
PORTE-DRAPEAUX DE LEUR  
DÉLÉGATION

\*Athlètes sélectionnés ou en cours de sélection

\*\*En cas d'égalité du nombre de voix, l'athlète le plus âgé sera élu porte-drapeau.

